

08 nov 2024 -16:24

Conseil des ministres du 8 novembre 2024

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 8 novembre 2024 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 478 78 57 26
pieter-jan.devos@premier.fed.be

08 nov 2024 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2024

Contribution des titulaires de licence aux frais de la Commission des jeux de hasard pour 2025

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal qui fixe la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard, pour 2025.

Le projet d'arrêté royal détermine, conformément à l'article 19, §1, alinéa 5, de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard et de son secrétariat, due par les titulaires de licences A, A+, B, B+, C, E, F1, F1+ et F2.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

08 nov 2024 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2024

Fixation du contingent de l'armée pour l'année 2025

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi fixant le contingent de l'armée pour l'année 2025, comme le prescrit la constitution.

Le contingent sera limité à 27.500 militaires en 2025.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

08 nov 2024 -16:24

Appartient à [Conseil des ministres du 8 novembre 2024](#)

Diverses dotations octroyées aux communes et zones de police pluricommunales

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé sept projets d'arrêté royal concernant différentes dotations octroyées aux communes et zones de police pluricommunales.

Les projets règlent l'octroi de dotations des autorités fédérales aux communes et zones de police pluricommunales en vue d'y soutenir le fonctionnement de la police locale durant l'année 2024.

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal portant l'octroi à la commune ou à la zone de police pluricommunale d'une dotation fédérale de base pour l'année 2024 et fixant le montant des avances mensuelles sur la dotation fédérale de base octroyées pour l'année 2025

Projet d'arrêté royal portant attribution d'une dotation fédérale complémentaire pour le financement de la police locale pour l'année 2024

Projet d'arrêté royal portant l'octroi d'une dotation fédérale pour le maintien de l'ordre public en faveur de la police locale pour l'année 2024

Projet d'arrêté royal portant attribution d'une dotation fédérale en soutien aux coûts inhérents à l'exécution de la loi Salduz par la police locale durant l'année 2024

Projet d'arrêté royal portant attribution à la commune ou à la zone de police pluricommunale d'une dotation fédérale relative aux coûts pour l'année 2014 engendrés par la mise en œuvre de l'accord sectoriel de 2018

Projet d'arrêté royal portant attribution à la commune ou à la zone de police pluricommunale d'une dotation fédérale relative aux coûts pour l'année 2014 engendrés par la mise en œuvre de l'accord sectoriel de 2022

Projet d'arrêté royal portant l'octroi à la commune ou à la zone de police pluricommunale d'une subvention sociale fédérale relative aux coûts pour l'année 2014

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

08 nov 2024 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2024

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de deux marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des dossiers suivants :

- un contrat pluriannuel de services pour le développement de l'architecture cyber
- l'achat de cuisines de campagne, y compris la maintenance pour la durée de vie de l'équipement

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

08 nov 2024 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2024

Modification du mécanisme de rémunération de la capacité

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi Lmodifiant la loi Électricité concernant le mécanisme de rémunération de capacité (MRC).

Les principales modifications concernent l'extension de l'exemption des obligations de remboursement pour la maîtrise de la demande (DSM) aux projets de stockage, conformément à l'approbation de la Commission européenne. En outre, à la suite des remarques du Conseil d'État, l'assise légale des enquêtes de la CREG est renforcée et la manière dont les coûts des études sur la sécurité d'approvisionnement peuvent être réglés est clarifiée.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi portant modification de l'intitulé de la section 1re du Chapitre IIbis et de l'article 7undecies de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Énergie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

StéphanieMaquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Pieterjan Desmet
Porte-parole (NL)
+32 471 51 34 35
pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be

08 nov 2024 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2024

Salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi relatif aux salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne.

Cet avant-projet transpose partiellement la directive (UE) 2022/2041 sur les salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne. La directive contribue au renforcement de la dimension sociale de l'Europe dans le cadre de la mise en oeuvre du pilier européen des droits sociaux et vise à créer de meilleures conditions de vie et de travail dans l'Union, notamment en ce qui concerne le caractère adéquat des salaires minimaux pour les travailleurs afin de contribuer à une convergence sociale ascendante et de réduire les inégalités salariales.

Cette transposition partielle doit encourager la négociation collective sur la fixation des salaires dans le secteur privé. Elle règle également comment l'information sur le salaire minimum et la protection en matière de salaires minimums est mise à disposition et prévoit un droit de recours et de protection contre les traitements ou les conséquences au cas où les droits d'un travailleur en matière de salaires minimums sont violés.

Il s'agit principalement de dispositions relatives au secteur privé, les dispositions de la directive sur les salaires minimums légaux n'entrant pas dans le champ d'application de cet avant-projet.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, est soumis à la signature du Roi, en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

08 nov 2024 -16:24

Appartient à [Conseil des ministres du 8 novembre 2024](#)

Plan de relance et d'investissement : rapport semestriel

Sur proposition du secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques Thomas Dermine, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le rapport semestriel concernant l'exécution du Plan de relance et d'investissement (PRI).

Les mesures du PRI comprennent des projets d'investissements et des réformes, issus de diverses initiatives comme le Plan pour la repise et la résilience et le Plan de redémarrage et de transition.

Le rapport semestriel d'octobre 2024 couvre 164 jalons et cibles (soit 71 % du total des jalons et cibles) et se veut à la fois rétrospectif et prospectif : il consigne des jalons et cibles dont l'échéance est tant antérieure que postérieure à la date du rapport.

Le Conseil des ministres demande aux membres du gouvernement responsables des jalons ou cibles en suspens de prendre les mesures nécessaires pour respecter les délais prévus.

Par ailleurs, il charge le secrétaire d'État à la Relance et aux Investissements stratégiques de transmettre à la Commission européenne la partie du rapport concernant le Plan pour la reprise et la résilience et d'entamer des discussions avec la Commission européenne afin de proposer des modifications techniques à ce même plan.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 19 00
<https://dermine.belgium.be>
thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer
Porte-parole (FR)
+32 486 35 64 00
jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato
Porte-parole (FR)
+32 476 48 01 31
laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

08 nov 2024 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2024

Exonération fiscale pour le "Einstein Foundation Award for Promoting Quality in Research"

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à ajouter un organisme à la liste des institutions agréées pour l'exonération des prix et subsides payés ou attribués à des savants, des écrivains ou des artistes.

Le projet vise à ajouter l'Einstein Stiftung Berlin à la liste des institutions agréées qui peuvent attribuer des prix qui sont exonérés d'impôt sur les revenus. Ceci concerne, le "Individual Award" et le "Early Career Award" du "Einstein Foundation Award for Promoting Quality in Research". L'agrément s'applique aux prix qui sont payés ou attribués à partir du 1er janvier 2024.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'AR/CIR 92 en ce qui concerne l'exonération des prix et subsides payés ou attribués à des savants, des écrivains ou des artistes

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Laurens Soenen
Porte-parole
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@vincent.minfin.be

08 nov 2024 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2024

Dispositions fiscales diverses

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions fiscales diverses.

L'avant-projet de loi contient des dispositions modificatives relatives aux impôts sur les revenus, aux droits de succession, aux droits et taxes divers, aux droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, à la taxe sur la valeur ajoutée et aux accises.

En outre, l'avant-projet modifie la loi du 26 avril 2024 relative portant création, organisation et fonctionnement d'un organisme de droit public ayant pour but d'assumer la responsabilité financière de certains obligations nucléaires.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Laurens Soenen
Porte-parole
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@vincent.minfin.be

08 nov 2024 -16:24

Appartient à [Conseil des ministres du 8 novembre 2024](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 29 avril 2024 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit des dossiers suivants :

Premier ministre

- subvention à la Régie des bâtiments et paiement annuel de la facture de l'OTAN relative à la force protection du SHAPE
- Fondation Roi Baudouin, Fonds Prince Philippe : soutien à l'organisation de l'édition 2024 du concours Belgodyssee, destiné à des jeunes étudiants en journalisme

Economie

- datawarehouse du SPF Economie - Renouvellement des licences software - Contrat PROD environment processor cores / Development Server / SAS Intelligent Decisioning
- dotations Conseil central de l'économie et Bureau du plan

Santé publique

- achat de 150 doses d'antitoxine diphtérique à la firme Scandinavian Biopharma
- Agence fédérale des médicaments et des produits de santé : liste de quatre subsides (asbl Service social, Service du contrôle des médicaments, asbl Centre belge d'information pharmacothérapeutique, Etablissements de transfusion sanguine)

Fonction publique

- trois commandes dans le cadre du marché public "Service pour la maintenance corrective et évolutive du moteur salarial SAP de PersoPoint, de l'application pour les dépenses et des licences Bolt-on"

Justice

- neuf dossiers ICT et logistiques

Défense

- neuf dossiers relatifs aux contrats de défense pour l'infrastructure, les soins de santé, l'archivage et les services spécialisés

Régie des bâtiments

- dix-huit dossiers (entretiens ordinaires de bâtiments, travaux d'investissements, premières installations, investissements URE, mobilier)
- un dossier "fait accompli" (rénovation des toitures plates BOZAR)

Asile et Migration

- Fedasil : travaux de rénovation à la chaufferie du centre d'accueil Molenbeek-Sebrechts
- Fedasil : achat de machines à laver et à sécher semi-industrielles, transport de passagers en taxi pour les personnes en fauteuil roulant, commande dans le cadre du Work Package IV, conclusion de sept conventions d'expertise dans l'accompagnement des personnes vulnérables

Finances

- engagement de 2 profils "Architect B" pour les applications du SPF et fourniture d'analyseurs techniques

Mobilité

- analyste IT Egov - Prestations IT complémentaires "Cloud" et "JIRA"

Budget

- SPF BOSA : marché relatif au nettoyage du bâtiment WTC III à Bruxelles, multioccupants

Affaires étrangères

- achat de véhicules blindés à Kinshasa et Ouagadougou et rénovation de l'enceinte de l'ambassade à Rome
- deux contributions : EUSC-WEU et European Peace Facility

Environnement

- deux contributions : "Convention on the conservation of Antarctic Marine Living Resources" 2024 et Antarctic 2024

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

BramDelen
Porte-parole
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

Barend Leyts
Porte-parole
+32 486 22 68 65
barend.leyts@premier.be

08 nov 2024 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2024

Marché public pour B-FAST relatif à des unités de purification d'eau

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour la Belgian First Aid and Support Team (B-FAST).

Après l'opération B-FAST en soutien du Pakistan, qui a été touché par des inondations fin 2022, le matériel de purification d'eau a été offert aux autorités pakistanaïses pour continuer à assurer l'accès à l'eau potable de la population, et ce même après le départ des équipes B-FAST.

Afin de pouvoir à nouveau envisager un déploiement à l'étranger et de compléter les stocks de B-FAST, trois nouvelles unités de purification d'eau seront achetées par le biais d'une procédure négociée sans publication préalable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@diplobel.fed.be

08 nov 2024 -16:24

Appartient à [Conseil des ministres du 8 novembre 2024](#)

Modification du règlement général de protection contre le danger des rayonnements ionisants

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à modifier le règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants.

L'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) a pour mission de veiller à la protection efficace de la population, des travailleurs et de l'environnement contre les dangers des rayonnements ionisants. L'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants est modifié pour les raisons suivantes :

- le texte a été simplifié administrativement là où c'était possible et des termes ont été adaptés au contexte actuel
- quelques incohérences ont été corrigées
- certaines dispositions ont été adaptées pour permettre une transposition plus fidèle, souhaitée par la Commission européenne, de la directive 2013/59/Euratom fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants
- le règlement général répondra à une recommandation formulée en juin 2023 à l'occasion de l'*Integrated Regulatory Review Service* (IRRS) organisé par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui visait à évaluer le cadre réglementaire et législatif belge en matière de sûreté et de radioprotection

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants, et modifiant l'arrêté royal du 27 octobre 2009 fixant le montant et le mode de paiement des redevances perçues en application de la réglementation relative à la protection contre les rayonnements ionisants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

08 nov 2024 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2024

Opérations B-FAST au Moyen-Orient et en Europe centrale

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les dépenses engrangées par le SPF Affaires étrangères dans le cadre des missions B-FAST en faveur de la crise au Liban, de la République tchèque et de la Pologne.

La mission au Liban s'est déroulée dans le cadre de la demande d'assistance introduite par les autorités libanaises. À cette occasion, des produits médicaux ont été achetés et acheminés vers le Liban via le vol de la Défense destiné à aider les Belges à quitter le Liban le 10 octobre 2024.

La deuxième mission s'est déroulée mi-septembre 2024, lorsque la tempête Boris a entraîné des inondations en République tchèque et en Pologne. À la demande de la Tchéquie introduite via l'*Union Civil Protection Mechanism* (UCPM), B-FAST a préparé une donation de déshumidificateurs et l'envoi d'insecticide. La Pologne a elle aussi fait une requête d'assistance auprès l'UCPM, à la suite de quoi B-FAST a proposé une donation de déshumidificateurs.

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les dépenses du SPF Affaires étrangères dans le cadre de ces missions, qui s'élèvent à un montant total de 321.169,72 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@diplobel.fed.be

08 nov 2024 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2024

Nomination de la commissaire du gouvernement auprès de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination de la commissaire du gouvernement auprès de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN).

Maïté Bultheel est nommée commissaire du gouvernement auprès de l'AFCN en remplacement de Thomas Sterckx, démissionnaire.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

08 nov 2024 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2024

Accueil hivernal des personnes sans-abris 2024-2025

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi d'un marché public pour l'organisation d'un dispositif fédéral d'accueil hivernal pour les personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale.

Depuis la conclusion de l'accord de coopération concernant le sans-abrisme de 2014, le gouvernement fédéral s'engage à fournir un accueil d'urgence pour les personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale. Au cours de la période 2021-2024, la réalisation de l'action dépendait de l'exécution d'un marché public adjugé à la Croix Rouge de Belgique (francophone).

L'hiver 2023-2024 est la troisième et dernière période couverte par ce marché public. Le SPP Intégration sociale a dès lors été chargé de préparer un nouveau marché public afin de trouver une organisation candidate qui satisfait à l'ensemble des spécifications légales et techniques nécessaires à l'organisation d'un accueil hivernal pour les personnes sans-abri.

La ministre de l'Intégration sociale est maintenant mandatée pour conclure l'adjudication du nouveau marché public et gérer la désignation, conformément aux prescriptions du marché, à la Croix Rouge de Belgique (francophone) et Médecins du Monde agissant en consortium.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
+32 478 44 07 01
sam.vandeputte@lalieux.fed.be

08 nov 2024 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2024

Marché public pour le SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi d'un marché public pour l'Agence fédérale de la dette du SPF Finances.

Le marché consiste en l'acquisition d'un logiciel, de licences et de services de consultance en vue de l'implémentation d'une application permettant la gestion intégrée de la dette publique fédérale belge.

Le marché a été conclu pour une durée de dix ans par le biais d'une procédure négociée sans publication préalable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Laurens Soenen
Porte-parole
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@vincent.minfin.be